

Situation des fonctionnaires détachés au regard de la CNRACL (à compter du 1^{er} janvier 2009)

Situation du fonctionnaire territorial ou hospitalier	Regime dont il relève	Affiliation à la CNRACL	Versement des cotisations
Détaché sur un emploi de titulaire ou stagiaire CNRACL	CNRACL	Affiliation maintenue par la collectivité d'origine	Collectivité d'accueil sur traitement de l'emploi de détachement
Détaché sur un emploi d'Etat en qualité de stagiaire	Pensions civiles et militaires de l'Etat (Avant le 1^{er} janvier 2018)	Affiliation au régime des pensions civiles et militaires de retraites de l'Etat	Le fonctionnaire cotise au régime de l'Etat
Détaché sur un emploi d'Etat en qualité de titulaire	CNRACL	Affiliation maintenue par la collectivité d'origine	Administrations de l'Etat sur le traitement de l'emploi de détachement
Détaché sur un emploi ne conduisant pas à pension de la CNRACL ou de l'Etat (contractuel, organisme privé, collaborateur de cabinet)	CNRACL	Affiliation maintenue par la collectivité d'origine	Collectivité d'origine sur traitement de l'emploi d'origine (Dans le cadre d'une coopération technique le ministère des affaires étrangères rembourse les contributions à la collectivité d'origine)
Détaché pour occuper une fonction publique élective ou un mandat syndical	CNRACL et régime de détachement quand il s'agit d'occuper une fonction publique élective	Affiliation maintenue par la collectivité d'origine	Collectivité d'origine sur traitement de l'emploi d'origine mais exonération des contributions
Détaché auprès d'un organisme international ou implanté sur le territoire d'un Etat étranger	CNRACL et/ou régime de détachement	Affiliation maintenue par la collectivité d'origine	Collectivité d'origine sur traitement de l'emploi d'origine ou suspension des cotisations
Détaché auprès d'un parlementaire	CNRACL	Affiliation maintenue par la collectivité d'origine	Collectivité d'origine sur traitement de l'emploi d'origine

Situation du fonctionnaire de l'Etat	Regime dont il relève	Affiliation à la CNRACL	Versement des cotisations
Détaché sur un emploi de titulaire ou stagiaire de l'Etat	Pensions civiles et militaires de l'Etat	sans objet	Administrations de l'Etat sur traitement de l'emploi de détachement
Détaché sur un emploi territorial ou hospitalier en qualité de stagiaire	CNRACL (Avant le 1^{er} janvier 2018)	OUI	Collectivité d'accueil sur l'emploi de stagiaire
Détaché sur un emploi territorial ou hospitalier en qualité de titulaire	Pensions civiles et militaires de l'Etat	NON	Collectivité d'accueil cotise à l'Etat sur le traitement de l'emploi de détachement
Détaché sur un emploi ne conduisant pas à pension de la CNRACL ou de l'Etat (contractuel, organisme privé, collaborateur de cabinet)	Pensions civiles et militaires de l'Etat	sans objet	Organisme d'accueil sur traitement de l'emploi d'origine

Situation des fonctionnaires détachés au regard de la CNRACL

Depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- un fonctionnaire territorial ou hospitalier détaché sur un emploi d'Etat en qualité de stagiaire relève de la CNRACL,
- un fonctionnaire de l'Etat détaché sur un emploi territorial ou hospitalier en qualité de stagiaire relève des pensions civiles et militaires de l'Etat.

Situation du fonctionnaire territorial ou hospitalier	Régime dont il relève	Affiliation à la CNRACL	Modalités de versement des cotisations
Détaché sur un emploi d'Etat en qualité de stagiaire avant le 1^{er} janvier 2018	Pensions civiles et militaires de l'Etat (SRE)	NON	Le fonctionnaire et la collectivité d'accueil cotisent au régime de l'Etat (SRE) sur l'emploi de détachement
Détaché sur un emploi d'Etat en qualité de titulaire ou de stagiaire après le 1^{er} janvier 2018	CNRACL	OUI	Le fonctionnaire et la collectivité d'accueil cotisent à la CNRACL sur l'emploi de détachement

Situation du fonctionnaire de l'Etat	Régime dont il relève	Affiliation à la CNRACL	Versement des cotisations
Détaché sur un emploi territorial ou hospitalier en qualité de stagiaire avant le 1^{er} janvier 2018	CNRACL	OUI	Le fonctionnaire et la collectivité d'accueil cotisent à la CNRACL sur l'emploi de détachement
Détaché sur un emploi territorial ou hospitalier en qualité de titulaire ou de stagiaire après le 1^{er} janvier 2018	Pensions civiles et militaires de l'Etat (SRE)	NON	Le fonctionnaire et la collectivité d'accueil cotisent au régime de l'Etat (SRE) sur l'emploi de détachement